

Le président des chasseurs au tribunal

Par **Séverine Pardini**

spardini@laprovence-presse.fr

Pressions, subornation de témoins, "*dossier monté*"... drôle d'atmosphère, à Aix, au procès de Jo Condé, président de la Fédération départementale des chasseurs, et de quatre autres prévenus. Ambiance.

► GARDE-ROBE

Tout débute en 2007, rappelle le juge Rommé, par un "renseignement anonyme" sur des tables volées, du réel, de la corruption. L'enquête démarre aussitôt.

Le juge cite un témoin : *"On avait décidé que je sortais des habits de l'entrepôt et qu'il vendait les cartons."* Jo Condé conteste : *"J'ai jamais fait de trafic, j'offrais ces habits à ma famille. Et c'étaient des invendables!"*

► CORRUPTION OU "GESTE COMMERCIAL" ?

Autre infraction pour laquelle comparaît Jo Condé : deux dossiers de corruption, l'un lié au parc informatique de la fédération. L'autre, au débroussaillage. Reste pour le tribunal à séparer le bon grain de l'ivraie, dans les incessantes variations des dires de chacun. Si Michel Masson a été sollicité pour remettre 3000€ en liquide, dur de savoir si c'est Jo Condé, ou un autre membre de la fédération, qui a fait la demande. *"Il faudrait savoir"*, soupire le juge, crispé par la cascade de revirements. Le professionnel en informatique a remis un ordi-



► Jo Condé, et sa défense, hier en correctionnelle. Le président et les autres prévenus sont présumés innocents. / PHOTO SERGE MERCIER

nateur à Jo Condé ? *"Un cadeau."* Quant à Bastien Dauré qui, selon l'accusation, a remis de l'argent à Condé après avoir eu le marché du débroussaillage et subi des pressions, il corrige le tir : *"J'ai inventé des histoires pour mettre de l'argent de côté sans le dire à mes parents."* "Jo" insiste : *"J'ai pas besoin d'argent de lui, j'ai même refusé l'indemnité de la fédération!"*

► LES TABLES DE JARDIN

Dernier dossier, le plus rocambolesque : le vol de tables au zoo de La Barben. Daniel Rose dit avoir "*pris*" les tables, Jérôme Condé précise : *"Prises oui, volées non : c'était le long de la clôture!"* Si "Jo" s'était, durant l'enquête, dénoncé, c'était "*pour protéger (son) frère*". *"Malgré les tergiversations et les subornations de témoins, tout est constitué"*, pour M^e Ceyte, partie civile, qui propose d'interdire

à Jo Condé de gérer la Fédération de chasse.

► À SUIVRE...

"L'enquête se poursuit sur le volet financier, de même que les convocations en justice qui seront délivrées pour des faits de harcèlement", prévient le procureur Vanbremeersch. Dénonçant un "*système de ripoux*", il requiert des amendes et de la prison avec sursis. Et contre Condé : 18 mois avec sursis, 20 000 € d'amende et cinq ans de privation des droits civiques, civils et de famille.

► "DOSSIER MONTÉ"

Pour Dauré, Rose, Condé (frère) et Masson, M^{es} Simon, Entedjian, Venzoni plaident la relaxe. M^e Moulinas dénonce une "*affaire politique*" contre Condé, un "*dossier monté par les gendarmes pour le détruire*". *"Il n'y a rien dans ce dossier."* Elle plaide la relaxe. Délibéré le 30 juin. ■